

## ENTREPRISES DES HAUTES TECHNOLOGIES

# Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle

## Préservez vos relations professionnelles

Toujours plus performants, les systèmes informatiques et d'information de vos clients permettent désormais de maîtriser leur production, gestion commerciale ou administrative, et par conséquent leur équilibre économique.

D'une grande technicité, l'exercice de votre métier peut exposer votre entreprise à des réclamations financières élevées.

La souscription d'une assurance de Responsabilité Civile répond à un double objectif : sécuriser vos clients et préserver l'équilibre financier de votre entreprise. C'est pourquoi, Aon a mis en place des solutions adaptées à vos activités.

### Des solutions complètes

Les contrats d'assurance de Responsabilité Civile que nous concevons garantissent les conséquences financières des dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers (y compris vos clients) du fait des activités exercées par votre entreprise.

### Une couverture étendue

Pour un meilleur confort de lecture et une perception claire du périmètre de la garantie, nos textes de police ont été rédigés sous la forme de «Tous Risques Sauf» ; autrement dit, tout ce qui n'est pas exclu, est garanti.

### Une offre adaptée à votre métier

L'adaptation des garanties aux spécificités de votre secteur se concrétise notamment par un **montant de capital global** quels que soient :

- le moment où intervient la réclamation de votre client (avant, pendant ou après recette / livraison) ;
- le type de réclamation client : qu'il porte sur des dommages immatériels consécutifs ou non consécutifs à un dommage corporel ou matériel (ces derniers étant la principale cause de contentieux dans votre domaine d'activité).

Le capital assuré porte indistinctement sur :

- la réparation financière du préjudice subi par votre client ;
- la prise en charge des frais de défense particulièrement élevés dans votre domaine.

### Élaboration de votre programme d'assurance

**Analyse de vos risques** encourus par votre activité (notamment ceux liés à vos engagements contractuels) et audit d'adéquation du contrat d'assurance existant

**Elaboration de votre programme d'assurance** en partenariat avec votre entreprise : prise en compte de vos objectifs, choix des capitaux et des franchises

**Appel d'offres** : recherche et négociation de la meilleure offre auprès des compagnies d'assurance sélectionnées et présentation des résultats

**Mise en place** du programme de garantie, suivi de sa gestion et de l'adaptation de celui-ci au regard du développement de votre activité

Contact

**Nicolas Hélénon**

Aon Affinité Entreprises - Hautes Technologies

Tél. : 33 (0)1 58 75 74 06

Fax : 33 (0)1 58 75 77 64

E-mail : [hautes-technologies@aon.fr](mailto:hautes-technologies@aon.fr)

Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560

SA au capital de 4 141 334 euros - 414 572 248 RCS Nanterre - Siège social : 420 rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes

Tél. : 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax 33 (0)1 58 75 77 77 - [www.aon.fr](http://www.aon.fr) - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L 512.7 et L 512.6 DU CODE DES ASSURANCES